

Le 53^{ème} cycle d'appel à propositions de l'AWDF est ouvert

Février 2024

Le contexte

Le Fonds Africain pour le Développement de la Femme- AWDF est un fonds féministe panafricain qui envisage un monde et un continent où la justice, la liberté et l'égalité des genres sont réalisées pour tous. Nous avons lancé notre cadre stratégique décennal, Lemlem, en 2023, qui est centré sur les mouvements et qui ambitionne d'adopter une approche inclusive du financement féministe en Afrique. Nous savons que les activistes et les mouvements féministes sont au cœur du travail de la justice sociale qui garantit que les femmes, les filles et les personnes de genres divers à travers l'Afrique jouissent de l'égalité des droits et des chances. Nous reconnaissons la diversité des organisations et des mouvements féministes et de défense des droits des femmes et nous voulons participer à l'évolution culturelle de l'organisation féministe sur le continent, en veillant à atteindre toutes les composantes des mouvements.

A qui est destiné cet appel à propositions ?

- Êtes-vous une organisation africaine féministe ou de défense des droits des femmes dont la mission et le travail sont centrés sur la justice de genre ?

" La justice de genre est la redistribution systémique du pouvoir, des opportunités, et de l'accès, au profit de toutes personnes, indépendamment de leur genre ; et ce par le démantèlement des structures d'oppression telles que le patriarcat, l'homophobie et la transphobie...la justice de genre se fonde sur une approche intersectionnelle qui met l'accent sur les besoins, les expériences et le leadership des personnes les plus touchées par la discrimination et l'oppression." - Fonds Mondial pour les femmes.

- Votre travail a-t-il une approche intersectionnelle en abordant les causes structurelles des inégalités ?

L'intersectionnalité est la reconnaissance du fait que chacun a sa propre expérience unique de la discrimination et de l'oppression et que nous devons considérer tout ce qui est susceptible de marginaliser les gens - le genre, la race, la classe, l'orientation sexuelle, la capacité physique, etc.

- Votre travail est-il axé sur les différents besoins, expériences et leadership des personnes les plus touchées par la discrimination et l'oppression ?
- Votre organisation est-elle dirigée par des femmes, des filles ou des personnes africaines de genres divers ?

L'AWDF finance les organisations dont la présidence du conseil d'administration et la direction exécutive sont dirigées par des femmes ou des personnes de genres divers, et dont au moins 70 % des membres du conseil d'administration et du personnel sont des femmes, des filles ou des personnes de genres divers.

- Le revenu annuel de votre organisation en 2023 était-il inférieur à 150 000 USD ?

L'AWDF reconnaît les défis spécifiques que les organisations et les mouvements disposant de petits budgets rencontrent pour accéder à des financements. Dans le cadre de cet appel à propositions, l'AWDF donnera la priorité aux demandes émanant des organisations dont le budget est inférieur à 150 000 USD.

Si vous avez répondu oui à ces questions, nous vous encourageons à soumettre votre demande de subvention.

Dans le cadre de cet appel à propositions, l'AWDF donnera la priorité aux demandes émanant d'une diversité d'organisations féministes et d'organisations de défense des droits des femmes dirigées par des groupes historiquement marginalisés et minoritaires, tels que les femmes réfugiées et déplacées, les femmes autochtones, les personnes de genres divers, les femmes avec handicap, entre autres. Afin de garantir la diversité linguistique, nous donnerons la priorité aux demandes émanant d'organisations et de réseaux travaillant dans les pays africains d'expression française (francophone), lusophones et arabophones. Nous invitons également les organisations et les réseaux de diverses régions géographiques, notamment l'Afrique du Nord, le Sahel et la Corne de l'Afrique, à soumettre leur candidature.

- A) **La subvention principale/ouverte** est destinée aux organisations et réseaux dirigés par des femmes, des filles et des personnes de genres divers, enregistrés et opérant en Afrique depuis au moins 3 ans. Leur budget organisationnel pour 2023 doit être inférieur à 150 000 USD.

Cette catégorie de subvention est ouverte aux organisations et réseaux dirigés par des femmes, des filles et des personnes de genres divers dont le travail vise à renforcer l'action de diverses communautés de femmes, de filles et de personnes de genre divers dans la poursuite de la justice de genre pour tous. Nous donnerons la priorité aux candidatures qui renforcent la voix des femmes, des filles et des personnes de genres divers pour mener des actions contribuant aux changements de politiques, de normes sociales et de comportements. Nous donnerons la priorité aux organisations et aux réseaux travaillant dans les pays d'Afrique d'expression française (francophone). Nous sommes également particulièrement intéressé.e.s à recevoir les candidatures de groupes historiquement marginalisés et minoritaires.

- B) **La subvention de l'initiative Kasa !** est ouverte spécifiquement aux organisations et aux réseaux dirigés par des femmes, des filles et des personnes de genres divers, enregistrés et opérant au Ghana, au Nigeria et au Sénégal depuis au moins trois ans et dont le revenu annuel pour 2023 est inférieur à 150 000 USD. Les initiatives proposées doivent être axées sur la lutte contre les violences sexuelles. Veuillez noter que l'initiative Kasa ! est axée sur les violences sexuelles et nous ne sommes pas en mesure de donner la priorité aux candidatures visant à lutter contre la violence sexiste en général dans le cadre de cette initiative.

La définition de la violence sexuelle par l'Initiative de recherche sur la violence sexuelle peut être consultée en cliquant sur le lien : <https://www.svri.org/research-methods/definitions>. En fonction de vos revenus confirmés/vérifiés de 2023, vous pouvez demander une subvention d'un montant maximum de 30 000 USD par an pendant deux ans, soit un total de 60 000 USD pour deux ans.

L'initiative de recherche sur la violence sexuelle définit [la violence sexuelle](#) comme suit : **La violence/abus sexuel(le)** désigne tout acte sexuel ou tentative d'obtenir un acte sexuel, ou tout commentaire ou acte sexuel non désiré, dirigé contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition par toute personne, quelle que soit sa relation avec la victime, dans n'importe quel contexte, y compris à la maison et sur le lieu de travail.

Nous acceptons les candidatures qui soutiennent les initiatives de prévention, de réponse et de responsabilisation en matière de violence sexuelle afin d'accroître la prise de conscience individuelle et l'action des femmes et des filles, des personnes de genres divers survivantes de la violence sexuelle ; qui visent à améliorer l'accès de la riposte à la violence sexuelle axées sur les personnes survivantes, y compris les interventions d'urgence ; qui transforment les normes et les pratiques sociales et culturelles qui sous-tendent la violence sexuelle ; contribuent aux connaissances et aux récits féministes qui abordent et remettent en question les moteurs de la violence sexuelle ; renforcent le plaidoyer fondé sur des données probantes en faveur de réformes juridiques et politiques visant à créer un environnement propice à l'élimination de la violence sexuelle ; qui plaident en faveur de la priorisation des interventions contre la violence sexuelle et de l'augmentation des ressources et des allocations budgétaires par les principaux acteurs locaux et nationaux.

- C) **La subvention *Kombo*** est ouverte aux femmes et aux organisations et réseaux dirigés par des femmes et des personnes de genres divers. Nous encourageons particulièrement les organisations et réseaux opérant en Afrique australe et centrale à soumettre leur demande.

Cette initiative a pour objectif de renforcer et d'amplifier les voix, le pouvoir d'agir et le leadership des femmes, des jeunes filles et des personnes de genres divers en Afrique au sein de leurs communautés. Elle vise à contribuer à un avenir plus inclusif et équitable où les groupes marginalisés pourront participer activement aux processus de prise de décision et contribuer de manière significative au développement durable dans toutes les facettes de leur vie. L'initiative veut renforcer et à appuyer les efforts féministes qui non seulement résistent aux mouvements antidroits mais qui contribuent également à la résilience des communautés dans lesquelles tout le monde peut s'épanouir. Le présent appel à propositions met l'accent sur des domaines stratégiques tels que le plaidoyer, la communication, le partage des connaissances, la création de mouvements et le renforcement des capacités, qui sont des éléments cruciaux pour faire progresser la justice de genre et l'inclusion en Afrique.

Les informations à retenir

- Veuillez noter que vous ne pouvez soumettre qu'une seule demande dans le cadre de ce cycle d'appel à propositions - Vous pouvez choisir l'une des catégories de subvention : principale/ouverte, Kasa ! initiative Komboa. L'AWDF ne prendra en considération qu'une seule demande par organisation.
- Pour la subvention principale/ouverte, vous pouvez demander un montant maximum de 75 000 USD par an pendant deux ans, (soit un total de 150 000 USD sur deux ans), en fonction de vos revenus de 2023.
- Pour la subvention Kasa !, vous pouvez demander un montant maximum de 30 000 USD par an pendant deux ans (soit un total de 60 000 USD sur deux ans), en fonction de vos revenus de 2023

- Pour l'initiative Komboa, vous pouvez demander un montant maximum de 200 000 USD pour une durée comprise entre 12 et 24 mois, en fonction de vos revenus de 2023.
- Les organisations postulantes doivent être africaines et dirigées par des femmes, enregistrés et opérant sur le continent africain.
- Les candidatures doivent démontrer leur existence et leur fonctionnement pendant un minimum de 3 ans.
- Nous recevrons les candidatures en anglais et en français.

L'AWDF s'attend à recevoir des centaines de demandes de subvention au cours de cet appel à propositions et par conséquent nous prévoyons d'attribuer le nombre suivant pour chaque catégorie de subvention :

- 25 subventions ouvertes/principales
- 10 subventions pour l'initiative Kasa !
- 6 subventions pour l'initiative Komboa

Vous pouvez demander jusqu'à 50% de votre revenu annuel confirmé pour 2023. Par exemple, si votre revenu annuel confirmé pour 2023 était de 100 000 USD, vous pouvez demander un montant maximum de 50 000 USD par an pour une durée maximale de 24 mois soit un total de 100 000 USD pour 24 mois. Si votre revenu annuel confirmé pour 2023 était de 40 000 USD, vous pouvez demander un montant maximum de 20 000 USD pour une durée maximale de 24 mois soit un total de 40 000 USD pour 24 mois.

Les candidatures seront ouvertes à partir du **26 février 2024**. La date limite de soumission des demandes de subvention sera le **02 avril 2024 à 23h59 GMT**.

Nous n'acceptons que les demandes de subvention soumises sur la plateforme en ligne de l'AWDF que vous pouvez accéder en cliquant [ici](#).

Les prochaines étapes

Si vous souhaitez soumettre une demande, nous vous invitons à lire attentivement [le guide de soumission d'une demande de subvention](#), qui contient les informations essentielles pour vous aider dans votre démarche.

Pour en savoir plus sur le processus de demande de subvention de l'AWDF, nous vous invitons à participer à l'un de nos webinaires sur cet appel à propositions.

- Le **webinaire en français** (avec interprétation disponible en anglais) se tiendra le **mardi 05 mars 2024 à 10h GMT**, pour rejoindre le webinaire, veuillez-vous inscrire [ici](#).
- Le **webinaire en anglais** (avec interprétation disponible en français) aura lieu le **jeudi 07 mars 2024 à 10h GMT**. Veuillez-vous inscrire [ici](#)

Pour soumettre une demande de subvention principale/ouverte, veuillez compléter le processus de demande [ici](#).

Pour soumettre une demande de subvention pour l'initiative Kasa ! veuillez compléter le processus de de demande [ici](#)

Pour soumettre une demande dans le cadre de l'initiative Komboa, veuillez compléter le processus de demande [ici](#).

Le guide d'utilisation de la plateforme en ligne est disponible [ici](#).

Le guide de soumission d'une demande de subvention est accessible [ici](#)

Notre document FAQ est disponible [ici](#)

Pour plus d'informations sur l'initiative Kasa ! veuillez cliquer [ici](#)

Pour plus d'informations sur l'initiative Komboa, veuillez cliquer [ici](#)

Veillez noter qu'en raison du nombre important de candidatures que nous nous attendons à recevoir, nous ne pourrons contacter les candidatures retenues qu'une fois le processus d'évaluation terminé. Les candidatures retenues recevront des notifications de notre part d'ici la mi-août 2024. Si votre candidature n'est pas retenue, nous vous contacterons d'ici la fin du mois de juin 2024.